



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

24 avril 2020

### **Programme VitiSol+ du Service cantonal de l'agriculture Soutien à l'achat de machines d'entretien durable des sols**

**Afin de contribuer à l'essor des méthodes alternatives et de préparer la viticulture valaisanne à l'introduction de nouveaux systèmes de production, le Service de l'agriculture lance le programme VitiSol+. Celui-ci vise à soutenir financièrement les vigneron·ne·s souhaitant s'équiper de machines pour l'entretien du sol, afin de s'affranchir de l'utilisation des herbicides. Un montant de 400'000 francs réparti sur deux ans (2020 et 2021) sera libéré à cet effet.**

Le vignoble valaisan est unique. Sa topographie escarpée et ses parcelles morcelées constituent un défi technique pour tout vigneron désireux d'utiliser durablement les ressources naturelles, notamment en se passant de désherbant chimique afin d'entretenir et préserver le sol. Entre 2013 et 2018, le projet VitiSol, conduit par l'association Vitival avec l'aide de soutiens fédéraux et cantonaux, a permis la mise en place de diverses mesures visant une exploitation durable des sols.

Ce projet a incité les participants à acquérir des outils mécaniques, à approfondir leurs connaissances techniques et à multiplier les échanges d'expériences rendant possible un travail du sol raisonné, sans herbicide.

Fort de ce constat et dans la continuité du projet VitiSol, le canton du Valais, par le biais de son Service de l'agriculture (SCA), a décidé de consolider cet aspect agroenvironnemental et lance le programme VitiSol+. Doté d'un montant de 400'000 francs réparti sur deux ans (2020 et 2021), il a pour objectif de soutenir l'achat d'outils interceps pour le travail du sol et l'entretien de l'enherbement, permettant de se passer totalement d'herbicide chimique.

Les formulaires de demandes de subvention ainsi que les conditions détaillées d'octroi sont disponibles sur le site internet du SCA, [www.vs.ch/web/sca](http://www.vs.ch/web/sca). Par exemple, tout vigneron souhaitant adresser une demande devra obligatoirement appliquer au minimum les pratiques viticoles définies par les prestations écologiques requises (PER) sur l'ensemble de son exploitation.

VitiSol+ s'inscrit dans le cadre du plan d'action phytosanitaire du canton du Valais. Le SCA encourage les acteurs vitivinicolas valaisans à adhérer à cette impulsion favorable à la préservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles dans le vignoble.

#### **Personnes de contact**

**Gérald Dayer**, chef du Service de l'agriculture, 027 606 75 00

**Pierre-André Roduit**, chef de l'office de la viticulture, 027 606 76 40

